

DROITS D'INSCRIPTION ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

Diplômes	Étudiant non boursier	Étudiant boursier *	Étudiant de nationalité extra-européenne **
DAEU DUT CPGE Licence Licence professionnelle	170 €	Exonération	2770 €
Master	243 €	Exonération	3770 €
Doctorat et HDR	380 €	Exonération	380 €
Formation d'ingénieur	601 €	Exonération	3770 € (Cycle préparatoire intégré : 2770€)

* Étudiant boursier : exonération sur présentation de l'attestation conditionnelle de bourses délivrée par le CROUS pour l'année universitaire 2019-2020.

À noter : si après étude de votre dossier, le CROUS vous délivre une attestation définitive mentionnant le refus de votre statut de boursier, vous devrez payer les droits d'inscription à l'Université Bretagne Sud.

** Certains étudiants de nationalité extra-communautaire pourront être partiellement exonérés des droits d'inscription par les ambassades ou par le Président de l'Université Bretagne Sud sur la base de critères d'excellence. Ces étudiants doivent présenter le justificatif d'exonération au moment de leur inscription.

En application de la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants du 8 mars 2018, tous les étudiants français et étrangers en **formation initiale** (classique ou apprentissage) doivent **obligatoirement** s'acquitter de la CVEC auprès du CROUS, **avant de procéder à leur inscription administrative**, en se connectant au site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>. Le montant de la CVEC est fixé à 91 € pour l'année universitaire 2019-2020.

Présidence

27 Rue Armand Guillemot • BP 92116
56321 LORIENT Cedex
02 97 87 66 66
www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté sciences & sciences de l'ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 13 laboratoires de recherche.

